



Un guide pratique pour vous accompagner dans la découverte de votre espace CITOYEN est disponible depuis la dalle « Edition de documents ».

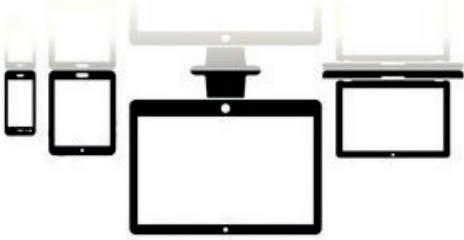
Prenez rendez-vous au 03 88 66 84 32.

Permanences les mardis et jeudis de 14h à 18h à la Mairie d'Ostwald.

BESOIN D'AIDE ? Le service Communication peut vous guider !

Ville d'Ostwald

Des services accessibles
24h/24 et 7j/7
depuis votre ordinateur,
tablette, smartphone

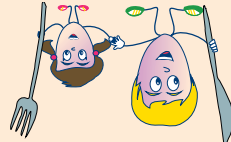


- En créant un compte personnel, vous bénéficiez d'un coffre-fort virtuel et sécurisé qui vous permettra de stocker les versions numérisées de vos justificatifs qui pourront être demandées par les services lors de vos démarches.

ESPACE SÉCURISÉ

- Vous aurez la possibilité de payer votre facture en ligne par carte de crédit, une démarche simple, rapide et sécurisée. Les autres modes de paiement (chèque...) restent disponibles.
- La 1^{ère} facture sera disponible début octobre 2018. Pour consulter, télécharger et payer vos factures en ligne, il vous faudra préalablement adhérer à la facture en ligne depuis la dalle correspondante.
- Vous aurez la possibilité de payer votre facture en ligne par carte de crédit, une démarche simple, rapide et sécurisée. Les autres modes de paiement (chèque...) restent disponibles.

FACTURATION



Elles ne seront pas déductibles.
au 03 88 66 84 28.
restaurant@ostwald.fr ou par téléphone

ATTENTION : Les absences du jour sont à signaler au service de restauration scolaire de la mairie (et non plus à l'école comme précédemment) par mail à restaurant@ostwald.fr ou par téléphone

À partir du 9 octobre 2018, plus aucun ticket ne sera accepté sur les différents sites de restauration scolaire.

Pensez à décocher les repas si vous savez que votre enfant sera absent (repas pris ailleurs qu'à la cantine, sortie scolaire,...) dans les conditions prévues ci-contre).

Pour la RESTAURATION SCOLAIRE
- Tout repas réservé sera commandé et devra être PAYÉ !

Elle doit préalablement être étudiée par les services qui y apporteront une réponse dans les meilleurs délais en appliquant les règlements en vigueur dans les structures.

- **Toute demande ne vaut pas acceptation.**
- la capacité d'accueil n'est pas atteinte.
- la demande intervient avant le mardi minuit pour la semaine suivante.
- Au-delà de ce délai, plus aucun rajout ou suppression de repas ne sera possible.

RAPPEL

Toutes vos demandes de modifications des réservations aux services de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs devront s'effectuer en ligne depuis votre espace personnel.

RÉSERVATIONS EN LIGNE



➔ **Découvrez** votre espace CITOYEN
et **simplifiez-vous** la vie !

Vos démarches en 1 clic pour les services

Petite enfance - Accueil de loisirs - Restauration scolaire - Ecole de Musique

➤ Qui peut AVOIR un espace personnel ?

• Jusqu'à fin 2018

Seules les familles, disposant d'une **adresse mail valide** et ayant effectué une inscription administrative directement auprès des services de la ville, auront accès à leur espace personnel.

• À partir de 2019

Les nouvelles familles, non utilisatrices des services concernés, pourront créer leur espace personnel et effectuer leurs démarches en ligne.

➤ Comment ACTIVER votre Espace personnel ?

1. Rendez-vous sur le site internet de la ville : www.ville-ostwald.fr et cliquez sur l'onglet **Mon espace CITOYEN** dans le menu en haut à droite de votre écran.
2. Créez votre Espace personnel en indiquant vos identifiants et mot de passe*, transmis par mail par la ville, dans les champs concernés et cliquez sur le bouton Connexion pour l'activer.
3. Vous accéderez ensuite à votre espace privé et sécurisé où vous trouverez plusieurs dalles (blocs) d'informations qui évolueront dans le temps en proposant de nouvelles fonctionnalités.

MON ESPACE PERSO

identifiant

Mot de passe

J'ai oublié mon mot de passe.

Connexion

Avec mon espace, je me facilite la ville !

* Pensez à modifier vos identifiants dans l'onglet correspondant figurant à gauche de votre écran dans l'espace réservé au représentant légal.

➤ Découvrez les FONCTIONNALITÉS disponibles dans votre espace personnel

Mes factures

propose la consultation des factures à régler, celles déjà payées et les archives de l'année ainsi que le paiement en ligne.

Pensez à activer l'« Adhésion à la facture en ligne ».

La facture unique mensuelle regroupe :

- d'un côté l'accueil de loisirs, la restauration scolaire et l'école de musique,
- de l'autre, l'accueil familial et la maison de l'enfance.

Membres du foyer

Vous pourrez consulter l'agenda personnalisé des activités des membres de votre famille.

Alertes - Mes actualités

Restez informés en consultant vos messages d'alertes ou vos actualités.

Coordonnées vous permet de modifier vos adresse postale, numéro de téléphone et courriel.

Pièces justificatives une fois téléchargés, vos documents sont disponibles à tout moment.

Dernières demandes et Echanges à lire permet de consulter l'historique de vos demandes et des messages envoyés par la ville.

➤ Faire des demandes de MODIFICATION SUR VOS RÉSERVATIONS

(uniquement pour la Restauration scolaire et l'Accueil de loisirs pour le moment)

1. Dans **MA FAMILLE**, cliquez sur la dalle **Modifier les réservations**. Vous y trouverez un tableau récapitulatif des réservations effectuées pour chacun de vos enfants. Choisissez l'enfant, puis l'activité concernée par les modifications (accueil périscolaire du soir, mercredi ou restauration scolaire),
☞ Cliquez sur **COMMENCER**.
2. Un planning mensuel apparaît à l'écran dans lequel vous pourrez cocher ou décocher les jours de présence de votre enfant dans l'activité proposée selon les capacités d'accueil et les délais de modification prévus à cet effet.
☞ **ALLEZ** à l'étape 2.

Toute demande de MODIFICATION de vos RÉSERVATIONS est possible tant que :

- votre demande intervient **AVANT le mardi minuit pour la semaine suivante**. Au-delà de ce délai, **plus aucun rajout ou suppression de repas ne sera possible**.
- la **capacité d'accueil** des structures concernées n'est pas atteinte.

3. Un récapitulatif de vos demandes de modification s'affichent à l'écran. À tout moment vous pouvez retourner à l'étape précédente ou annuler votre demande. Si la demande est conforme à votre attente,
☞ Cliquez sur **VALIDER**.
4. Pour toute demande effectuée depuis votre espace, vous serez destinataire d'un mail vous indiquant que celle-ci a bien été enregistrée. Un numéro lui sera attribuée automatiquement. Vous pourrez la consulter depuis votre dalle « Dernières demandes ».

ATTENTION :
Toute demande ne vaut pas acceptation.

